

Je fais  
la différence !

se-unsa.org



# Enseignants de l'UNSA

## BORDEAUX

### Les responsables académiques PLP du SE-UNSA :

Christian BASSET - L.P. Dassault à MERIGNAC  
Secrétaire Académique  
Rahim EL MOUAHID - S.E.P. Victor Louis à TALENCE  
Responsable Académique Enseignement  
Professionnel, élu à la CAPA des PLP  
Sylvie BERGEON - LP Flora Tristan à CAMBLANES et MEYNAC  
Elue à la CAPA des PLP

*"Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer  
que grâce aux cotisations de ses adhérents.*

*FAITES LA DIFFERENCE  
Pensez à renouveler votre adhésion  
ou n'hésitez pas à nous rejoindre."*

## Lettre d'information PLP du 09/07/2010

## N° 7

### > Indemnité liée au CCF

La (sur)charge de travail liée au CCF sera normalement prise en compte sous forme d'indemnité à compter de l'année 2010/2011.

Ainsi, selon nos informations, qui sont officieuses (aucun texte n'est encore paru), un taux de base qui varie en fonction des élèves sera versé pour chaque épreuve ou sous épreuve prévue par les référentiels. Celle-ci varierait de **83 à 108 €** pour l'année 2010/2011 et passerait de **111 à 136 €** à partir de l'année suivante.

INDEMNITES CCF par épreuve ou sous épreuve	Jusqu'à 15 élèves	De 16 à 24 élèves	A partir de 25 élèves
INDEMNITES 2010/2011 (période transitoire)	83 €	98 €	108 €
INDEMNITES 2011/2012	111 €	126 €	136 €

Par exemple, un collègue ayant 2 classes (1 CAP de 30 élèves et un bac pro de 24) et qui devrait évaluer 3 épreuves ou sous épreuves pour chacune d'entre elles, percevrait **618 €** au titre de l'année 2010/2011 et **786 €** à partir de l'année suivante suivant ce calcul :

*1 classe de CAP ( 30 élèves) : EP1 + EP2 + EP3 en CCF : 3 x 108 (puis 136)*

*1 classe de bac pro ( 24 élèves) : 3 CCF pour E3 : 3 x 98 (puis 126)*

$$3 \times 108 + 3 \times 98 = 618 \text{ €}$$

$$3 \times 136 + 3 \times 126 = 786$$

### > Notation pédagogique

L'administration vient de nous communiquer les nouvelles modalités de gestion des notes pédagogiques en cas de non inspection au-delà de 5 ans, applicables dès l'année prochaine.

Désormais les notes, une fois revalorisées (après des tranches de 5 ans sans inspection et après validation par les corps d'inspection), seront définitives et donc compteront pour toutes les promotions à partir du premier septembre prochain. Cette revalorisation se fera par un ajout d'un point par écart d'échelon depuis la date de la dernière inspection.

Exemple : Un PLP 5<sup>ème</sup> échelon, 42 points en 2005 (date de sa dernière inspection) aura sa note revalorisée en 2010 d'un point s'il se trouve à cette date au 6<sup>ème</sup> soit 43 points ou de deux points s'il a atteint le 7<sup>ème</sup> soit 44 points.

Cette note attribuée sera affichée sur IPROF, chaque année, jusqu'au jour de son changement soit par une vraie inspection soit par revalorisation, sorte d'inspection virtuelle !

Le SE-UNSA a dénoncé le passage de 3 ans (ancien système de correctif) à 5 ans (nouveau système de revalorisation), l'absence de groupe de travail paritaire sur la validation de la note par les corps d'inspection et le passage de l'ancien au nouveau système sans qu'aucune phase transitoire ne soit prévue.

### > Mutations

• Parmi les 457 participants 194 ont déjà participé au mouvement l'an dernier dont un grand nombre avaient obtenu une mauvaise affectation et ont cherché cette année à l'améliorer.

• 285 PLP ont obtenu une mutation dont 147 sur vœu 1 et 42 sur un vœu forcé (extension, zr, mesure de carte scolaire, ...).

• Enormément de postes vacants avant et après le mouvement, y compris en enseignement général, à cause de la pénurie

des titulaires. Il n'y a même plus, à l'issue de ce mouvement, de tZR pour assurer le remplacement dans une grande majorité de disciplines (4 en lettres histoire, 4 en lettres anglais, 4 en maths-sciences, ...) : les barèmes flanchent, la barre lettres histoire pour le département girondais est descendu à 55 points (du jamais vu !).

• Paradoxalement certaines disciplines ne vont tourner que grâce aux tZR (13 en mécanique auto, 10 en électrotechnique, 16 en génie méca construction, ...) !

Accroissement des demandes pour les postes en segpa, en particulier pour les disciplines 18h = 18 classes entières. (Le bac pro 3 ans y est pour quelque chose !).

Pour info :

Participants En juin 2010	Modifications apportées par la DPE	Modifications apportées en CAPA	Modifications retenues après le projet	Mutations obtenues à l'issue de la CAPA	Postes vacants après la CAPA
457	14	35	47	285	242

Pour rappel :

Participants En juin 2009	Mutations obtenues dans le projet	Modifications apportées en CAPA	Mutations obtenues à l'issue de la CAPA	Mesures de cartes scolaires annoncées	Mesures de cartes scolaires annulées	Postes vacants après la CAPA
470	272	57	282	72	18	206

>> **Indemnités pour changement de résidence administrative :**

Voir sur notre site à l'adresse suivante : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/spip.php?article311>

## > Hors classe

### - Bilan chiffré rapide

- Barème du dernier promu : 180,77.
- 132 promus (comme l'an passé). Pour la première fois, les promus ne sont pas tous au 11<sup>ème</sup> échelon, quatre sont au 10<sup>ème</sup> échelon.
- Parmi les 128 promus au 11<sup>ème</sup> échelon, seulement 12 avaient accédé à cet échelon à l'ancienneté.
- 77 promus ont obtenu deux avis "Extrêmement Favorable", alors que 29 ont un avis "Extrêmement Favorable" et un avis "Très Favorable".
- 15 promus ont bénéficié des 15 points ZEP, 3 ont bénéficié des 5 points de reconversion et 1 promu cumule les deux bonifications soit 20 points.

### - Nous demandons la modification des critères de barème pour l'année prochaine.

Les critères de barème actuellement utilisés écartent de plus en plus de collègues du 11<sup>ème</sup> échelon de cette promotion. Cette année encore, des collègues partiront à la retraite sans cet avancement, privés à vie d'un complément financier non négligeable. C'est inacceptable surtout si on considère le durcissement des conditions de départ à la retraite. Pour le SE-UNSA, il est urgent de reconsidérer les critères d'attribution de la hors classe afin d'y assurer l'accès à tous les collègues au 11<sup>ème</sup> échelon partant à la retraite.

## > Formation "mixée"

### A surveiller dans votre établissement

Dans une note en date du 11 mai (**voir en PJ**), adressée aux chefs d'établissement, la rectrice de ROUEN fait écho aux directives ministérielles en encourageant la rationalisation de l'appareil de formation. Il s'agit de « mixer » tout azimut : Mixage des formations, des publics, des parcours et des niveaux. La totale !

# Bonnes vacances à toutes et tous !

## > Adhérer au SE-UNSA

Afin d'alléger vos versements, nous vous proposons les prélèvements automatiques (en 10 fois sans frais ou moins selon le mois d'adhésion, le dernier prélèvement intervenant en juillet, si vous cotisez dès à présent !). Vous pouvez régler par chèque (en 3 fois si vous le souhaitez)...

>>adhérer au SE-UNSA

### N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).

Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA Bordeaux, écrivez-nous.

Syndicat des Enseignants-UNSA de l'académie de Bordeaux  
33 bis rue de Carros  
33074 BORDEAUX CEDEX

Tel : 05 57 59 00 20  
Fax : 05 56 31 36 17

Mail : [ac-bordeaux@se-unsa.org](mailto:ac-bordeaux@se-unsa.org)

Site internet : <http://sections.se-unsa.org/bordeaux/>

